

# DEPARTEMENT DE L'INDRE COMMUNE DE MOUHERS

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUILLET 2020 A 19 H 15

Selon convocation en date du : 21 juillet 2020.

- **Délibération N°2020-028** – Approbation du Compte de Gestion 2019
- **Délibération N°2020-029** – Vote du Compte Administratif 2019
- **Délibération N°2020-030** – Affectation des résultats
- **Délibération N°2020-031** – Vote du budget primitif 2020
- Questions diverses

### **APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS**

- **présents** : Barbara NICOLAS, Maire - Samuel LARDEAU, 1<sup>er</sup> adjoint (arrivé à 20h15)  
- Dominique GIRAUD, 2<sup>ème</sup> adjoint - Jean-Louis DEBEURET, 3<sup>ème</sup> adjoint - Arnaud CAYET - Aurélien DECHATRE - Philippe PIGOIS - Claudine LAMY - Bruno PARNY - Roseline RODET - Marie-Christine CHATAIN.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Louis DEBEURET est désigné comme secrétaire de séance.

***Début de séance à 19h25.***

### **Calendrier exceptionnel compte tenu l'état d'urgence sanitaire.**

Pour l'exercice 2020, la date limite de vote du budget primitif est exceptionnellement repoussée au 31 juillet 2020 (art. 4, IV de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020). La date limite de communication à l'organe délibérant des informations indispensables à l'établissement du budget est fixée au 15 juillet 2020 et non plus au 31 mars (art. 4, IV à VI).

La date limite d'adoption du compte administratif et du compte de gestion est fixée au 31 juillet 2020 (art. 4, VII). Le compte de gestion doit être transmis par le comptable public avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020 (art. 4, VII).

### **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-028 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Le Compte Administratif 2019 retrace d'une part les prévisions budgétaires (budget primitif et décisions modificatives qui s'y rattachent) et d'autre part toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos. Le Compte de Gestion 2019, établi par le Trésorier de La Châtre, intègre dans ses écritures toutes les opérations d'encaissement et de paiement effectuées par lui-même au cours de l'exercice. Il fait état de l'actif et du passif ainsi que des restes à réaliser. Le Compte de Gestion présente des soldes et des résultats rigoureusement identiques à ceux du Compte Administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE, à l'unanimité,** le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-029 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Sous la présidence de Monsieur Dominique GIRAUD, 2ème adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses	245 084.55 €
Recettes	347 873.03 €

Excédent de clôture : 102 788.48 €

#### Investissement

Dépenses	158 603.61 €
Recettes	139 643.13 €

**Restes à réaliser : 37 718.46 €**

**Besoin de financement : 56 678.94 €**

Hors de la présence de Madame Barbara NICOLAS, Maire, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité** le Compte Administratif du budget communal 2019.

### **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-030 : AFFECTATION DES RESULTATS**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 46 109.54 € au compte budgétaire R 002 (compte de bilan 110 ligne 002) ;
- Affectation de l'excédent d'investissement de 56 678.94 € au compte R 1068.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité** d'affecter ces résultats.

### **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2020-031 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Avant de passer au vote, Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier électronique de Madame Josiane PELLETIER, comptable public, datant du 21 juillet dernier et ayant pour objet la préparation du BP 2020.

Le budget 2020 s'élève à :

- section de fonctionnement : 295 127.00 €
- section d'investissement : 156 295.87 €

**Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget 2020 à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe que suite aux dernières visites de la trésorière en mairie, les demandes de subvention provenant des associations devront dorénavant faire l'objet d'un écrit. Pour cette année, les associations souhaitant effectuer une demande de subvention à la commune doivent nous faire parvenir leur dossier complet en mairie au plus tard le vendredi 25 septembre 2020. Ce dossier devra être constitué des pièces suivantes :
  - . Un courrier de demande
  - . Un dossier de demande de subvention
  - . Un RIB / IBAN
- Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier recommandé de Monsieur Ludovic GOBIN reçu en mairie le 27 juillet dernier et ayant pour objet le nettoyage (curage et sécurisation) du lavoir de Limanges.
- Monsieur Aurélien DECHATRE fait un point sur la dernière réunion du syndicat de transport scolaire de La Châtre.
- Monsieur Dominique GIRAUD, 2<sup>ème</sup> adjoint, signale au Conseil Municipal qu'il y a des trous au niveau du chemin allant à la propriété de Monsieur THOOSSEN au lieu-dit Bonnavoix.
- Monsieur Aurélien DECHATRE signale au Conseil Municipal que le problème d'inondation chez Monsieur ROBIGO au lieu-dit Les Paillets viendrait d'eau de ruissellement.

### **Pour information :**

- En raison des congés estivaux, le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 14 août au mercredi 2 septembre 2020 inclus. Réouverture le jeudi 3 septembre 2020 à 9h00.
- Madame NICOLAS a été élue 4<sup>ème</sup> vice-présidente, chargée du tourisme, du social et de la communication à la Communauté de Communes Val de Bouzanne.

***La séance est levée à 22H00.***

A Mouhers, le 4 août 2020.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Louis DEBEURET.